



Environnement

OBJET : Aide à la plantation de 44 000 arbres sur la période 2023-2030

EXPOSE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est engagée dans la transition écologique et énergétique depuis de nombreuses années aux côtés des acteurs économiques agricoles et industriels.

La valorisation de ses bioressources s'est traduite par plusieurs investissements emblématiques à l'image des premières grandes éoliennes de Loire-Atlantique érigées en 2006 à Erbray et Soudan, la plus grande unité de méthanisation du département mise en service en 2012 à Issé, un réseau de chaleur de 10 km à Châteaubriant alimenté par une chaudière bois-énergie couplée en 2017 à une centrale solaire thermique qui a été la première de cette envergure installée en France.

Ces investissements ont conduit le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à être classé par l'observatoire régional de la transition énergétique et écologique en tête des 71 établissements publics de coopération intercommunale de la Région de Pays de la Loire pour la production d'énergies renouvelables réinjectées sur le réseau électrique en 2020.

Le changement climatique se confirme d'années en années par plusieurs phénomènes : sécheresse, canicule, pluies intenses conduisant à des incendies et des inondations qui obligent à accroître les efforts pour s'adapter à cette évolution en protégeant les biens et les personnes et éviter de l'amplifier en développant de nouvelles mesures.

Par délibération du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté son Plan Climat air Energie Territorial pour la période 2018-2023 qui a fixé notamment l'objectif de renforcer le stockage de carbone sur le territoire sur 3 grands volets :

- Préservation des massifs forestiers et de la trame verte qui a fait l'objet d'une identification de réservoirs boisés et bocagers de biodiversité complémentaires dans le SCoT,
- Préservation des cultures agricoles historiques (prairies permanentes et alimentation de l'élevage)
- Développement du linéaire de haies bocagères (4 800 km actuellement) et des plantations intra parcellaires (agroforesterie).

Par délibération du 1^{er} juillet 2021, la communauté de communes a décidé de participer au financement de l'ingénierie du Syndicat Chère Don Isac pour accompagner les agriculteurs à l'obtention de fonds européens pour la plantation de 45 km de haies destinées prioritairement à participer à la lutte contre les inondations.

Par ailleurs, suite aux incendies de cet été 2022, le Gouvernement a décidé de déployer dès 2023 un programme massif d'aide à la reforestation pour planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030 et de mettre en place un fonds vert destiné à aider les collectivités dans les actions concourant à la transition énergétique et écologique.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accompagner cette ambition nationale en se fixant l'objectif d'aider à la plantation de 44 000 arbres sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à l'horizon 2030.

Cette aide serait à destination des habitants, des associations, des entreprises et des communes qui souhaitent participer à la plantation d'arbres qui concourent à la captation de CO₂, à la création d'ilots de fraîcheur, à la lutte contre les inondations et à la production d'énergies renouvelables.

Une dotation financière serait proposée à l'inscription au Budget Primitif 2023 pour accorder une aide financière aux porteurs de projets de plantations d'arbres.

Il vous est proposé que ses modalités d'attribution soient précisées par le bureau communautaire au regard de la déclinaison opérationnelle des mesures prises aux niveaux national, régional et départemental et par les différents acteurs de la filière du bois.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Environnement » réunie le 1^{er} décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'engager un programme d'aide à la plantation de 44 000 arbres sur le territoire intercommunal d'ici 2030 pour concourir à la captation de CO₂, à la création d'ilots de fraîcheur, à la lutte contre les inondations et à la production d'énergies renouvelables ;
- 2) de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2023 ;
- 3) de déléguer au bureau communautaire le soin de préciser les modalités d'attribution de l'aide aux porteurs de projets ;
- 4) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-2-DE

Lucie PAUL Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15

Le Pr

Alain



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT